

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE :

« AMÉLIORER L'ACCUEIL DES DEMANDEUR·SE·S D'ASILE LGBTQIA+ EN BELGIQUE »

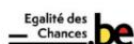


À l'occasion de la *Journée internationale des Droits humains* du 10 décembre 2021, et dans le cadre du projet **Rainbow Welcome**, co-financé par la Cellule égalité des chances du SPF Justice et le Programme REC de la Commission européenne, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, le REFUGE BRUXELLES et l'asbl MIDNIMO ont organisé un évènement célébrant la clôture du projet belge, la présentation d'une étude intitulée « Améliorer l'accueil des demandeur·se·s d'asile LGBTQIA+ en Belgique », et l'ouverture du premier Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile LGBTQIA+ en Belgique, le CADAL.

Co-organisé par



Co-financé par



Avec le soutien de



PROGRAMME ET INTERVENANT·E·S

11h30 : Accueil

12h00 - 12h10 : Introduction

Sarah Schlitz, Secrétaire d'État à l'Égalité des Genres, à l'Égalité des Chances et à la Diversité

12h10 - 12h30 : Présentation du projet et des outils Rainbow Welcome !

Marie Schuller, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS

12h30 - 12h50 : Lancement du Centre d'Accueil pour les Demandeurs·ses d'Asile LGBTQIA+

Dimitri Verdonck, Le Refuge Bruxelles, Le Refuge Belgique, et l'asbl Midnimo

12h50 – 13h : Présentation du fonctionnement du CADAL

Mahamed Boubleh, CADAL

13h - 13h50 : Séance de questions / réponses

Denis Stokkink, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS

13h50 - 14h00 : Conclusion

INTRODUCTION PAR SARAH SCHLITZ, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉGALITÉ DES GENRES, À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET À LA DIVERSITÉ

Sarah Schlitz a ouvert son discours en rappelant que la situation des droits de personnes des communautés LGBTQIA+ était préoccupante à de nombreux endroits dans le monde. **Peu de législations nationales sont favorables aux droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+** : un tiers des pays du monde seulement interdisent les discriminations à leur encontre, seule une trentaine de pays ont légiféré en faveur du mariage entre personnes du même genre, au moins soixante-dix pays dans le monde criminalisent les relations homosexuelles, etc.

Elle affirme que « *Au-delà des législations, on sait aussi que la réalité sur le terrain est très compliquée pour les personnes LGBT même dans les pays qui ont un cadre légal progressiste. La Belgique doit jouer un rôle face aux pays où les droits humains ne sont pas respectés* », rappelant que cet engagement figurait dans l'accord de formation du gouvernement Vivaldi et citant la récente mobilisation européenne contre la « *loi de la honte* » hongroise.

Elle rappelle également à son auditoire que lors de la période de confinement, elle avait obtenu de débloquer 985.000€ pour la création de centres d'hébergement d'urgence pour les personnes LGBTQIA+ contraintes de fuir leur foyer suite à l'augmentation des tensions intrafamiliales.

Enfin, Madame la Ministre a félicité le travail réalisé dans le cadre du projet Rainbow Welcome par POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, ainsi que l'initiative du CADAL par l'asbl MIDNIMO.

MARIE SCHULLER : PRÉSENTATION DU PROJET ET DES OUTILS RAINBOW WELCOME

Marie Schuller, chargée de projets « diversité » au sein de l'asbl POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, a présenté les résultats de l'étude « *L'accueil des demandeur-se-s d'asile LGBTQIA+ en Europe* » qu'elle a coordonnée dans le cadre du projet Rainbow Welcome. Cette étude réalise **une analyse critique des procédures de demande d'asile et d'accueil des personnes LGBTQIA+** en Belgique.

- **Introduction**

Les demandeur-se-s d'asile faisant partie des communautés LGBTQIA+ constituent un public à **l'intersection de multiples discriminations**, puisqu'ils sont discriminé-e-s à la fois en tant que *demandeur-se-s d'asile*, en tant que *personnes faisant partie des communautés LGBTQIA+*, et en tant que *demandeur-se-s d'asile faisant partie des communautés LGBTQIA+*. Il était dès lors important de sensibiliser tant le grand public que les travailleur-se-s sociaux-ales à la situation et aux besoins très spécifiques de ce public vulnérable.

Elle cite **les principales difficultés** relevées dans l'étude concernant l'accueil de ce public :

- 1) **Un manque de référence claire** à l'orientation sexuelle, à l'identité, ou à l'expression de genre dans les textes de loi.
- 2) **L'évaluation des risques** et des vulnérabilités que fuient les demandeur-se-s d'asile LGBTQIA+.
- 3) La notion de « **preuve** » lors de l'audition.
- 4) Les questions liées à **l'hébergement** des demandeur-se-s d'asile LGBTQIA+.

- **Aspects transversaux**

Lors de sa présentation, Marie Schuller a particulièrement insisté sur les aspects transversaux de cette problématique :

1 - La binarité

Que ce soit dans les textes de loi, lors de la procédure de demande de protection internationale ou même lorsque les demandeurs d'asile sont en centres d'accueil ou d'hébergement, la notion de binarité est constante et récurrente.

- Pour la loi, on est homme ou femme, une approche sensible au genre est de mise ; mais la réalité des personnes trans* ou intersexes est souvent invisibilisée.
- Lors de l'audition, on attend souvent de la personne qu'il réponde au « gay typique », c'est-à-dire à l'idée qu'on se fait d'un homme gay cisgenre en Europe. Notons tout de même le fait que les officier-ère-s du CGRA sont depuis peu formé-e-s aux questions LGBTQIA+, et certain-e-s également à la transidentité.
- Dans les centres, les infrastructures sont pensées selon une perspective binaire, les projets également. Il y a les projets hommes et les projets femmes. Ceci est pratiquement inévitable, mais une réflexion qui va au-delà de la norme cisgenre est nécessaire.

2 – Difficultés de reconnaître l'OSIG comme motif de persécution

Reconnaître l'OSIG comme motif de persécution est complexe, pour plusieurs raisons.

Déjà, pour un-e demandeur-se d'asile, cela peut être douloureux voire dangereux de demander l'asile sur base de son orientation sexuelle, identité ou expression de genre.

Ensuite, une fois le pas franchi, le chemin est encore long. Il faut apporter la « preuve » de l'orientation sexuelle dans la demande d'asile, et il existe une sorte de « culture de la méfiance » au sein des autorités migratoires vis-à-vis des cas fondés sur l'OSIG. Finalement l'idée de crédibilité repose sur la cohérence, la plausibilité et la non-contradiction, des critères qui ne prennent pas en compte les conséquences de la peur, les difficultés d'auto-identification ainsi que l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie internes. Par ailleurs, si la personne découvre son homosexualité à un âge avancé, si elle a eu des relations hétérosexuelles, si elle a des enfants, si elle n'a pas fait son « coming out » (concept par ailleurs très occidental), etc. cela peut manquer de crédibilité. Il faut donc présenter des faits objectivables, parfois quantifiables, dénoncer l'entourage, s'adapter aux normes de l'homosexualité occidentale, devoir parler de sa vie intime, en dire assez mais pas trop pour pas que l'administration croit à un mensonge, etc.

Aussi, l'OSIG doit correspondre aux idées et aux stéréotypes que l'on s'en fait en Europe, c'est qui est contraire aux Principes directeurs n°9 du Haut-Commissariat des Nations-Unies. Principes qui doivent orienter les Etats membres dans leur manière de considérer les demandes de protection internationale par l'asile et basées sur l'OSIG. Ces principes directeurs sont clairs et annoncent que l'OSIG exprimée ne correspondra pas forcément aux idées que l'on s'en fait en Belgique, car l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre peuvent être influencées par une multitude de facteurs. Ils préconisent de ne pas appliquer de manière trop rigide les terminologies occidentales lors de l'évaluation des demandes.

3 - La sécurité

Dans un premier temps, la notion de pays sûrs en général est discutable car la sécurité est une donnée subjective, et certains pays sont « officiellement » considérés comme « sûrs » parce que leur législation ne condamne par l'homosexualité, pourtant dans les faits et l'expérience quotidienne, il est dangereux de dévier de la « norme » hétérosexuelle et cisgenre. Ce biais n'est aucunement pris en compte.

Ensuite, la sécurité dans les centres est problématique. Lorsqu'un individu demande une protection internationale basée sur l'OSIG, c'est parce qu'il fuit des discriminations et des violences dans son pays d'origine. Lorsqu'il arrive dans un centre d'accueil en Europe, il se retrouve avec des ressortissants de ce même pays et fait souvent face aux mêmes violences. En effet, il ressort des expériences de terrain que les agresseur-se-s sont souvent de la même origine que le ou la demandeur-se d'asile qui subit les violences. Si de manière générale le regroupement de personnes de même origine présente certains avantages (interprète, entre-aide), cela se révèle être une source de tensions et de discriminations pour les demandeur-se-s de protection internationale LGBTQIA+.

• Pistes de solution

- 1) Une vigilance accrue **dans la désignation des centres d'accueil** pour demandeur-se-s d'asile et dans le dispatching des membres d'une même communauté ;
- 2) Une plus grande **visibilité** autour de cette thématique et des besoins spécifiques des demandeur-se-s d'asile LGBTQIA+, y compris auprès des professionnel-le-s du secteur ;

- 3) Une meilleure collaboration entre les associations et les structures de terrain, ainsi qu'un **financement structurel** afin qu'un maximum de professionnel-le-s puissent bénéficier des formations offertes par le monde associatif ;
- 4) **Une meilleure synergie** entre les structures d'asile et de migration et les associations spécialisées LGBTQIA+, afin de diriger les bénéficiaires vers les structures les plus adaptées à leurs besoins ;
- 5) **Sensibiliser les agent-e-s** au contact de demandeur-se-s d'asile LGBTQIA+ aux problématiques liées à la notion de « *preuve* » et aux violences subies dans les centres ;
- 6) Une **simplification des procédures** ;
- 7) Une réponse doit être apportée **aux violences et aux discriminations subies dans les centres** par les demandeur-se-s d'asile LGBTQIA+.

TÉMOIGNAGE : QAIS, DEMANDEUR D'ASILE LGBTQIA+

Qais a 25 ans. Il vient de Jordanie, et il est homosexuel.

Dans le cadre d'un Erasmus, il est arrivé en Belgique le 29 janvier 2020. Parmi les documents fournis par l'Université Libre de Bruxelles, il a découvert la possibilité d'obtenir un suivi psychologique. À cette époque il ressentait de la culpabilité par rapport à son homosexualité, et il éprouvait des difficultés à afficher librement son identité sexuelle. L'accueil positif de la Belgique, ainsi que le travail avec sa psychologue lui ont permis, progressivement, de s'ouvrir et de s'épanouir. Sa psychologue lui a suggéré de demander l'asile. Il a fallu quatre mois à Qais pour se décider à quitter famille, ami-e-s et études.

En juillet 2020, il s'est présenté au Petit Château. Alors qu'il pensait être en sécurité dans un pays européen respectueux des droits LGBTQIA+, il s'est rapidement rendu compte qu'il quittait une prison pour en rejoindre une autre. Au centre d'asile aussi, il lui fallait cacher son identité... Sur le conseil de sa propre assistante sociale !

Les conditions de vie étaient difficiles. Ils étaient à quatre par chambre, sans connexion Wifi. Il lui était impossible de continuer à suivre ses cours en ligne. Il a également dû subir des menaces et des violences verbales. En plein confinement, alors que les sorties nocturnes étaient interdites, l'un de ses colocataires est parvenu à quitter le centre. Son assistante sociale l'a découvert, et il a reçu une punition. Le lendemain, son cousin a commencé à insulter et à se montrer violent envers Qais, qu'il soupçonnait d'avoir dénoncé le coupable. Qais s'en est plaint à son assistante sociale, mais cette dernière n'a donné qu'un avertissement à son agresseur...

DIMITRI VERDONCK, CO-FONDATEUR DU CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE LGBTQIA+ (CADAL)

Dimitri Verdonck est le co-fondateur du Refuge Bruxelles et de l'asbl Midnimo avec Ali Deberkale.

Cela fait trois ans que le Refuge Bruxelles a ouvert ses portes et qu'il accueille des jeunes de 18 à 25 ans en situation d'exclusion sociale en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Rapidement, ils ont été sollicités par les travailleur-se-s de FEDASIL pour accueillir les demandeur-se-s d'asile LGBTQIA+ vivant des situations problématiques. Entre 2018 et 2021, ils ont accompagné 149 demandeur-se-s d'asile, et en ont hébergé 39.

Ils se sont rendus compte que le Refuge Bruxelles n'était pas adapté pour répondre aux demandes nombreuses de ce public. Ils manquaient de place, et la durée limitée de leur accueil s'accordait mal aux spécificités du parcours d'asile, qui peut parfois prendre plusieurs années. De même, la complexité de la procédure d'asile demandait de nouer des partenariats différents, avec des structures connaissant les subtilités de ce processus.

Ils ont donc décidé de fonder le Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile LGBTQIA+ (CADAL) qui dispose d'une capacité de quatorze places, ce qui est peu par rapport à la demande... De ce fait ils ne peuvent ouvrir leurs portes qu'aux cas les plus sévères, pour des personnes éprouvant des difficultés graves dans leurs centres, qui subissent des violences ou qui sont à la rue.

MAHAMED ROBLEH BOURALE, RESPONSABLE DU CADAL

Mahamed Robleh Bourale est le responsable du CADAL. Durant son intervention, il est revenu sur le fonctionnement du CADAL.

Un parcours en plusieurs étapes

Lorsque le·a jeune a passé l'étape de sélection et qu'il·elle a été admis·e au CADAL, **iel est accompagné·e dans l'ensemble de ses démarches administratives**. Elles commencent par l'inscription à la commune, qui est compliquée du fait que le·a jeune ne dispose pas de titre de séjour. Une négociation s'ouvre ensuite avec Fedasil pour supprimer le « Code 207 », qui empêche le·a jeune d'accéder au CPAS et à d'autres services publics. Cette étape est délicate, cependant, car le Code 207 est également lié à certains droits. On ne demande donc la suppression de ce code que si le·a jeune est hébergé·e et qu'il·elle reçoit l'accompagnement nécessaire. En outre, il·elle est aidé·e dans sa bataille administrative pour accéder au Revenu d'Intégration Sociale (RIS).

En parallèle, le CADAL organise avec le/la jeune un **Projet Individualisé d'Autonomisation d'Insertion sociale** (PIAS). Il s'agit d'un contrat de projet personnel et d'hébergement défini avec le·a bénéficiaire. Ce projet peut prendre la forme de démarches médicales, de recherche d'emploi, de poursuite d'études, etc. Les professionnel·le·s du CADAL tiennent à cet outil, qui présente des obligations autant pour la structure que pour le·a jeune et qui permet de l'aider à s'insérer dans un parcours d'autonomisation.

En plus de ses ressources propres, le CADAL collabore avec une série de partenaires autour de sujets plus précis : soutien à la procédure de demande d'asile, aide médicale, aide psychologique, soutien à l'insertion socioprofessionnelle, etc.

Difficultés rencontrées

- La procédure de demande d'asile est incertaine et parfois longue, génératrice de nombreuses angoisses pour le·a jeune. Le cas d'un refus de demande ne s'est pas encore présenté car leur public est constitué de personnes en grande vulnérabilité qui ont effectivement besoin de protection, mais il pourrait se produire. Dans ce cas, la question de la collaboration avec la police se poserait en cas d'avis d'expulsion du territoire, puisqu'il y a d'un côté l'attachement émotionnel et la volonté d'aider le·a jeune et de l'autre le fait que le CADAL soit une institution qui doit obéir à la loi.
- Certaines demandes d'asile peuvent être plus difficiles à faire aboutir que d'autres. C'est le cas de certain·e·s jeunes qui se sont déjà vu·e·s refuser plusieurs fois leurs demandes d'asile, mais qui ne savaient pas qu'ils

pouvaient faire une demande sur base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Le fait qu'ils-elles aient déjà introduit plusieurs demandes refusées complique leur dossier.

Recommandations

- Assurer un accueil permettant l'épanouissement identitaire des membres des communautés LGBTQIA+, et augmenter la capacité d'accueil des lieux destinés à ce public.
- Faciliter la procédure de suppression du Code 207, qui est une démarche encore difficile pour des personnes accueillies dans d'autres structures que Fedasil ou la Croix-Rouge.
- Poursuivre et renforcer la formation du personnel du secteur de l'asile.
- Revoir la notion de « pays sûrs » dans l'Union européenne. Ce n'est pas parce que certains pays ont décriminalisé l'homosexualité ou qu'ils se sont dotés de certaines législations que ce pays est effectivement « sûr » dans les faits.
- Soutenir le CADAL et les initiatives similaires.

QUESTIONS-RÉPONSES

Après les discours des différent-e-s intervenant-e-s, le public a été invité à poser ses questions en même temps qu'*Idée 53*, un atelier de formation par le travail, lui servait un repas.

Intervenant-e 1

Cette personne témoigne que, dans son cas, la procédure d'asile a duré sept ans. Il remercie le Refuge Bruxelles de l'avoir accueilli en 2018. Critiquant le règlement Dublin, il rappelle que certains pays présentent des situations horribles pour les personnes LGBTQIA+, comme l'Espagne ou l'Italie, et il trouve aberrant que certaines personnes LGBTQIA+ soient dispatchées dans de tels pays.

Intervenant-e 2

Elle est coordinatrice pour le genre au CGRA. Elle exprime certaines réserves quant à l'étude présentée lors de la conférence. Elle est frappée qu'une source bibliographique utilisée dans cette étude soit un rapport datant de 2016. Elle signale que certaines pratiques décriées par le rapport sont aujourd'hui dépassées.

Les travailleur-se-s du CGRA reçoivent de nombreuses formations, sur la question des stéréotypes ou des préjugés internes, par exemple. Iels ont également fait un travail de sensibilisation sur l'évaluation de la crédibilité d'une demande d'asile, et ce n'est pas parce qu'un-e demandeur-se d'asile a eu des relations hétérosexuelles par le passé que sa demande ne sera pas reçue. De manière générale, elle insiste sur le fait que depuis 2016 de nombreuses choses ont été faites ou sont prévues quant à ces problématiques.

Réponse de Marie Schuller : Elle souligne que l'étude lue par cette intervenante n'est pas la version finalisée, qui intégrera les remarques du CGRA. S'ils ont utilisé une source de 2016, c'est parce qu'aucune source plus récente n'était disponible. Elle indique que faire une étude qualitative qui donne la parole aux premier-ère-s

concerné-e-s et aux acteur-ric-e-s de terrain est un choix, et que les éléments cités dans l'étude sont simplement des choses qui revenaient souvent dans le discours de ces personnes.

Intervenant-e 3

Il est coordinateur social au Service des Solidarités. Il apporte son témoignage concernant la question des « pays sûrs ». Il accompagne en ce moment un demandeur d'asile LGBTQIA+ polonais. Puisque la Pologne est un pays « européen », donc considéré comme « sûr », sa demande d'asile est assurée d'être refusée.

Intervenant-e 4

Cette personne est directeur du SESO, une association d'accompagnement des personnes réfugiées. Ils ont obtenu un financement pour l'accompagnement de demandeur-se-s d'asile. Il souligne que la prise en compte des questions LGBTQIA+ est l'une des seules choses positives de la politique migratoire actuelle, et espère que cela constitue le début d'un mouvement plus grand de soutien à l'accueil de cette communauté, notamment en termes de financement.

Réponse de Dimitri Verdonck : Il rappelle que Refuge Bruxelles aussi avait commencé modestement par une mise à disposition d'un appartement pour quatre personnes, dans une association animée par des bénévoles et sans financement.

Intervenant-e 5

Cette personne travaille pour l'association Women Now, qui soutient les femmes victimes de violences de genre, y compris celles faisant partie de la communauté LGBTQIA+ ou les migrantes. Iels travaillent avec un public majoritairement hispanique. Elle demande au CADAL et au Refuge Bruxelles s'ils ont effectué un comptage communautaire dans leurs centres.

Réponse de Dimitri Verdonck : Il n'y a pas encore de statistiques pour le Refuge Bruxelles, et pas encore de personnes d'Amérique du Sud au CADAL.

Réponse de Mahamed Robleh Bourale : Ils estiment avoir accueilli plus d'une trentaine de nationalités différentes au Refuge Bruxelles.

Intervenant-e 6

Cette personne est chargée de projet et d'éducation permanente à la Rainbow House. Dans le cadre de leur travail, iels organisent des activités d'éducation permanente pour certains publics cibles tels que les demandeur-se-s d'asile LGBTQIA+. Parmi elleux, la problématique du logement revient souvent.

Elle a donc des questions sur les critères de sélection pour le CADAL. À partir de quand estime-t-on qu'une personne mérite une place dans ce centre ?

Réponse de Dimitri Verdonck : Il n'y a pas de critères figés, il n'y a que des orientations générales. Il y a la question de l'urgence, de l'intensité des violences subies, mais aussi d'autres critères comme la capacité de vivre en communauté ou de partager une chambre. Ces derniers critères sont importants, car certaines personnes peuvent être à la rue mais toujours refuser un hébergement car elles ne veulent pas habiter en cohabitation.

Aussi, iels sont également obligé-e-s de refuser les personnes présentant des pathologies psychiatriques, car iels ne sont pas suffisamment outillés pour les gérer.

Intervenant-e 7

Cette personne un fondateur d'une maison d'accueil pour les demandeur-se-s d'asile. Il apprécie beaucoup la politique du CADAL. Il pose la question de la durée de l'accueil. Les démarches des sans-papiers ou des demandeur-se-s d'asile peuvent durer longtemps. Comment concilient-ils accompagnement de longue durée et rotation pour aider un maximum de personnes ?

Réponse de Dimitri Verdonck : Il n'y a pas de durée d'hébergement maximale au CADAL. Au Refuge Bruxelles, elle est de trois mois non renouvelables.

Intervenant-e 8

Elle travaille à Fedasil. Les remarques qu'ils avaient sur l'étude de POUR LA SOLIDARITÉ-PLS ont bien été prises en compte par Marie Schuller. Concernant le CADAL, elle regrette que le siège de Fedasil n'ait pas été impliqué dans ce projet.

Réponse de Dimitri Verdonck : Il concède qu'ils peuvent avoir été un peu hâtifs dans leurs procédures. Il le défend en arguant qu'ils partent des besoins urgents du terrain.

Intervenant-e 9

Il travaille dans une association dont une grande partie de leurs membres font parties de la communauté LGBTQIA+. Il demande si le projet du CADAL sera étendu à d'autres régions dans un futur proche.

Réponse de Dimitri : il n'y a pas d'obstacles particuliers, ils sont parfaitement disposés à développer le projet dans d'autres régions du pays.